

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS JY MEYER , M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

<u>Nombre de conseillers</u>
<u>En exercice</u> : 52
<u>Présents</u> : 40
<u>Procurations</u> : 8
<u>Votants</u> : 48
<u>Absents</u> : 4
Date de convocation : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Etienne de Fontbellon - Mise en place de feux intelligents et élaboration d'une étude pour la création d'une passerelle piétonne.

Vu le CGCT et notamment l'article Art. L. 5214-16 relatif aux fonds de concours ;

Vu le Pacte Fiscal et Financier 2024-2026 adopté par délibération DEL26092023-41 du conseil du 26 septembre 2023 ;

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Etienne de Fontbellon relatif à la mise en place de feux intelligents et l'élaboration d'une étude pour la création d'une passerelle piétonne ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 3 décembre 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la mise en place de feux intelligents et l'élaboration d'une étude pour la création d'une passerelle piétonne.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 20 502,65 € soit 35 % du montant HT du projet estimé à 58 579 €, le reste est financé par l'Etat (30 %) et par la commune (35 %).

La somme de 20 502,65 € est à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon de 233 665 €.

Après déduction de l'aide, le reliquat sur enveloppe est de 18 898,32 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue un fonds de concours de 20 502,65 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Etienne de Fontbellon pour financer la mise en place de feux intelligents et l'élaboration d'une étude pour la création d'une passerelle piétonne ;

- Dit que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes de Saint-Etienne-de-Fontbellon, initialement de 233 665 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 10 ans ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.  
Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

